

NORME INTERNATIONALE **ISO** 3805



INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ • ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

Contreplaqué — Détermination de la masse volumique

Plywood — Determination of density

Première édition — 1977-01-15

CDU 674.419.32 : 531.731.2

Réf. n° : ISO 3805-1977 (F)

Descripteurs : produit en bois, contreplaqué, essai physique, mesurage de densité, masse volumique.

Prix basé sur 2 pages

AVANT-PROPOS

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique correspondant. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes internationales par le Conseil de l'ISO.

La Norme internationale ISO 3805 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 139, *Contreplaqué*, et a été soumise aux comités membres en juin 1975.

Les comités membres des pays suivants l'ont approuvée :

Afrique du Sud, Rép. d'	France	Portugal
Allemagne	Hongrie	Roumanie
Autriche	Inde	Royaume-Uni
Belgique	Iran	Suède
Brésil	Israël	Tchécoslovaquie
Bulgarie	Italie	Turquie
Canada	Mexique	U.R.S.S.
Chili	Nouvelle-Zélande	U.S.A.
Espagne	Norvège	Yougoslavie
Finlande	Pologne	

Le comité membre du pays suivant l'a désapprouvée pour des raisons techniques :

Australie

Contreplaqué – Détermination de la masse volumique

1 OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION

La présente Norme internationale spécifie une méthode de détermination de la masse volumique des panneaux contreplaqués, définis dans l'ISO 2074.

2 RÉFÉRENCES

ISO 1096, *Contreplaqué – Classification.*

ISO 2074, *Contreplaqué – Vocabulaire.*

ISO 3804, *Contreplaqué – Détermination des dimensions des éprouvettes.*

ISO 3806, *Contreplaqué – Détermination de l'humidité.*

ISO . . . , *Contreplaqué – Échantillonnage, découpage et contrôle.*¹⁾

3 PRINCIPE

Détermination du rapport de la masse, en grammes, d'une éprouvette à son volume, en centimètres cubes.

4 APPAREILLAGE

Voir ISO 3804.

5 ÉCHANTILLONNAGE, ÉPROUVETTES ET CONDITIONNEMENT

5.1 Échantillonnage et découpage

L'échantillonnage et le découpage des éprouvettes doivent être effectués conformément à l'ISO . . .

5.2 Éprouvettes

Les éprouvettes doivent être de forme carrée, de côté 100 mm.

NOTE – Dans le cas de panneaux alvéolaires, les dimensions des éprouvettes doivent être déterminées de manière qu'elles soient représentatives du panneau entier.

5.3 Conditionnement

Les éprouvettes doivent être conditionnées jusqu'à masse constante²⁾ dans une atmosphère dont l'humidité relative est de $65 \pm 5 \%$ et la température de $20 \pm 2^\circ\text{C}$.

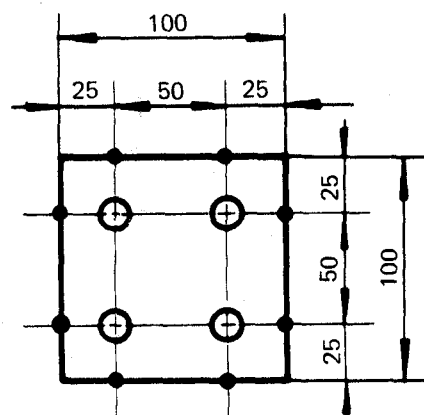
6 MODE OPÉRATOIRE

6.1 Peser chaque éprouvette avec une précision de 0,1 g.

6.2 Mesurer les dimensions de chaque éprouvette conformément à l'ISO 3804, comme suit :

6.2.1 L'épaisseur en quatre points différents, indiqués par des cercles sur le dessin ci-après.

Dimensions en millimètres



La moyenne arithmétique des quatre mesures est considérée comme étant l'épaisseur de l'éprouvette.

6.2.2 Les dimensions des côtés parallèlement aux bords, entre les points indiqués sur le dessin ci-dessus.

La moyenne arithmétique des deux mesures dans chaque direction est considérée comme étant la longueur de l'éprouvette dans la direction correspondante.

1) En préparation.

2) On considère que la masse est constante lorsque les résultats de deux pesées successives, effectuées à 24 h d'intervalle, ne diffèrent pas de plus de 0,1 % de la masse de l'éprouvette.